Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Lynn Mantz | Claire Sertznig ◀ conseillers

27.10.2022

Rapport du conseil communal

1. Plan de gestion forestier pour l'année

Madame Juliane REICHERT, chef d'arrondissement de l'Administration de la nature et des forêts, s'est présentée au Conseil communal.
Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie le préposé forestier et son équipe pour l'excellente coopération.
Par ailleurs, il informe que le préposé forestier et son équipe ont construit une crèche de Noël avec des figurines en bois pour le paysage hivernal près de l'église.

Ensuite, le préposé forestier, Monsieur Philippe FISCH, présente le plan de gestion forestier pour l'année 2023.
Il énumère les différents postes dudit plan, tels que les mesures de protection de la nature, la gestion durable des forêts, l'entretien des sentiers, les activités pédagogiques pour les enfants, les coûts logistiques et de personnel, ainsi que diverses actions et fournit les explications nécessaires.
De plus, il informe que des clôtures seront installées à divers endroits, afin de laisser reposer la nature.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si beaucoup de gens se promènent sur le pont forestier.
Monsieur Philippe FISCH donne une réponse affirmative à cette question et explique que certaines personnes ne respectent pas la période de quiétude en forêt. Dans ce contexte, il travaille aussi avec les chasseurs afin pour voir comment une telle mesure peut être mise en place dans différentes parties de la forêt.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) rend attentif au problème du « tourisme canin ».

En ce qui concerne les prix élevés des carburants, Monsieur Philippe FISCH, évoque la possibilité d'acheter ou de louer une voiture et un vélo électriques, un point qui a déjà été discuté avec le Collège échevinal.

Des investissements pour un montant de 313.000.-€ sont prévus pour 2023. Les recettes s'élèvent à 187.514,91 €.

La conseillère Carine SAUER (CSV) s'informe au sujet des clôtures carrées qui se trouvent à différents endroits dans la forêt.
Monsieur Philippe FISCH explique que c'est pour favoriser la régénération naturelle.

Le plan de gestion forestier est approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

2. Convention relative au fonctionnement du service régional conseil pacte nature SIAS

Le service régional conseil pacte nature offre aux communes un service interne de conseil de base pour accompagner et animer la mise en œuvre du pacte nature.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne des explications relatives à la convention et sur les modalités qui doivent être mises en œuvre pour l'obtention d'une aide financière de la part de l'Etat.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Convention « Services pour jeunes CRIAJ 2022 »

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie le CRIAJ pour son excellent travail.

Le CRIAJ est fiancé conjointement par l'Etat et par la commune.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

4. Avenant à la convention « Pacte logement 2.0 »

L'avenant porte sur la prolongation du délai de 12 mois fixé par la convention initiale.
Le délai est à nouveau prolongé pour une période de 12 mois.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

5. Avenant à une convention de mise à disposition temporaire d'un maître-nageur conclue avec la Ville d'Echternach

L'avenant porte sur la réduction de la durée de la convention initiale suite à la fermeture anticipée de la piscine municipale.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

6.Accord d'un partenariat « MEGA-Plus » visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan local

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'en date du 15 octobre 2022, lors de la journée porte ouverte à l'administration communale, l'accord de partenariat „MEGA-Plus" a été signé avec Madame Taina BOFFERDING, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes. A cette occasion, elle a profité pour féliciter la commune pour son engagement et son travail.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

7. PAP « Rue de Luxembourg – Baxerasgoart » : convention projet d'exécution

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne des explications concernant cette convention et explique que les points principaux se trouvent à l'article 7 de la convention, entre autres, la cession d'une surface de 0.46 ares, ce qui correspond à 1,23% du PAP, ainsi qu'un versement compensatoire d'un montant de 163.500.-€.

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service technique donne des explications en rapport avec le PAP.
Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande, si l'Institut National de Recherches Archéologiques a déjà donné son avis.
Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN indique que cet avis sera rendu ultérieurement.

Par ailleurs, le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'une crèche va être installée à cet endroit et voudrait savoir où l'entrée est prévue.
Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service technique explique que deux entrées sont possibles, d'une part depuis la « Rue des Tanneurs » et d'autre part depuis la « Rue de la Tour ».
Aucune autre place de stationnement n'est prévue dans la « Rue des Tanneurs ».

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il faudrait prévoir des places de parking à titre préventif du côté de la « Rue de Luxembourg / Turgaass » sur le terrain d'ARCUS et souligne également que lors de la réunion de la Commission de la circulation, il a été constaté que le passage pour piétons était dangereux à cet endroit.
Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que le versement de la somme compensatoire est destiné, entre autres, à des mesures de sécurité.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) voudrait savoir où les enfants sont placés durant les travaux de rénovation.
L'échevine Monique HERMES (CSV) explique qu'une structure provisoire va être aménagée à Beidweiler et que ces enfants restent scolarisés à Grevenmacher.

Approuvée par le Conseil communal avec 10 voix pour. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) n'a pas participé au vote, conformément à l'article 20 de la loi communale.

8. CRIAJ – Renonciation remboursement solde 2021

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que le Collège échevinal propose de mettre à disposition du CRIAJ la somme de 25.284,39 € en tant qu'aide financière pour des projets.

En réponse à une question du conseiller Patrick FRIEDEN (DP) le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'à un moment donné, tous les postes n'étaient pas occupés.

L'échevine Monique HERMES (CSV) ajoute qu'en raison de la pandémie du Covid-19, un certain nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

9. Subsides et dons

a) Kulturhuef a.s.b.l. *10.000.-€*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) donne des explications concernant un projet qui comprend, entre autres, l'acquisition de 2 écrans numériques. Le projet ne coûte plus 14.000.-€, mais s'élève maintenant à 40.000.-€.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

b) Unicef *50.-€*

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

10. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications concernant les travaux de rénovation au carrefour entre la « Rue Victor Prost » et la « Rue des Bateliers ».

Les règlements temporaires de circulation ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil communal.

11. Règlement de circulation temporaire

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications concernant le chantier à la hauteur de la maison sise à « 8, Rue de l'École », où un raccordement CREOS doit être installé. Il a été retenu que ces travaux doivent être réalisés pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

Dans la cadre du point 11 de l'ordre du jour, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) attire l'attention sur problème de stationnement du complexe sportif « Op Flohr », lorsque des manifestions de grande envergure sont organisées. Dans ce contexte, les associations sportives recevront un courrier, et une réunion avec la Police est prévue. Actuellement, des barrières seront installées afin de garantir les différents accès.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) informe que ce problème s'est déjà produit à plusieurs reprises et qu'il a déjà fait l'objet d'une discussion lors d'une précédente réunion du Conseil communal.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) souligne que son parti politique avait déjà signalé le manque de places de stationnement lors de la construction du hall sportif.
Elle propose d'utiliser le « City-Bus » en tant que navette vers les autres parkings, comme celui du « Jardin des papillons ».
Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer qu'il évoquera cette proposition lors de la réunion avec les associations sportives et la Police. Les associations sportives devraient prévoir une personne chargée de surveiller la situation du stationnement lors des évènements majeurs.
Le conseiller Claude WAGNER (DP) connaît la problématique et salue l'idée de la navette. En outre, il fait remarquer, que dans le cadre du bénévolat, les associations ont des difficultés à trouver des personnes.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) mentionne que les associations doivent informer la commune à l'avance lors de manifestions importantes.

12. ERMG: Réduction de la durée du service provisoire de deux chargé(e)s de cours

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) donne des explications et souligne que les deux chargés de cours ont déjà une longue expérience professionnelle.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

13. Office social commun - désignation d'un membre du Conseil d'administration

La conseillère Carine SAUER (CSV) a présenté sa candidature.

Elle n'a pas participé au vote secret, conformément à l'article 20 de la loi communale.

Approuvée par le Conseil communal avec 10 voix pour.

14. Concession cimetière

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

15. Travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans la rue « um Bëschelt » à Münschecker

a) Crédit supplémentaire : *122.646,83 €*

b) Plans et devis : *122.646,83 €*

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications.
Les travaux en question n'étaient pas prévus dans le budget initial de 2022. Un nouvel article « Renouvellement de la conduite d'eau dans la Rue um Bëschelt » à Muenschecker sera ajouté. Afin de

garantir l'équilibre budgétaire, l'article « Renouvellement de la conduite d'alimentation en eau entre Lellig et Manternach » sera diminué du montant susmentionné.

Approuvés à l'unanimité par le Conseil communal.

16. Modifications budgétaires

Les modifications sont motivées en raison de l'augmentation du montant de l'allocation compensatoire et du nombre croissant de demandes.

Modification budgétaire - 27 octobre 2022 - service ordinaire

Article	Libellé	Crédit	Crédit suppl.	Nouveau total	Motif
3/263/648310/99003	Allocation de vie chère	120 000.00	30 000.00	150 000.00	suivant demandes et adaptation règlement communal
3/823/603130/99001	Piscine - Gaz	130 000.00	-15 000.00	115 000.00	svt. nouvelle fixation prix / acomptes Enovos
3/910/603130/99001	Écoles - Gaz	92 000.00	-15 000.00	77 000.00	svt. nouvelle fixation prix / acomptes Enovos
	TOTAL	**342 000.00 €**	**0.00**	**342 000.00 €**	

Approuvées à l'unanimité par le Conseil communal.

17. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

L'échevine Monique HERMES (CSV) informe:

- *Demande de classement pour une partie de la collection Seimetz (15 tableaux) comme patrimoine culturel national;*

- *Demande de la part de Madame Elke SEIMETZ, petite nièce de Frantz SEIMETZ, pour pouvoir exposer à Grevenmacher. Il est convenu d'organiser cela durant l'année Seimetz en 2024;*

- *Election des nouveaux représentants des parents d'élèves le 26 octobre 2022 : Seulement 13 personnes ont participé. Sur les 7 candidats, 5 étaient absents. Il est triste de voir le peu d'intérêt que manifestent les parents pour diverses activités parascolaires.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) annonce différentes dates à retenir :

- *« Grouss Botz – Kompostdag » : 18 mars 2023 ;*
- *Vente de bois aux enchères : 22 avril 2023 ;*
- *Audit pacte climat : 1er décembre 2022 ;*
- *A partir du 1er janvier 2029 la nouvelle loi relative à l'eau entrera en vigueur.*

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- *Le départ du transport scolaire sera avancé de 5 minutes après les vacances de la Toussaint, en raison de l'heure de pointe le matin et des différents chantiers.*

18. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal)

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Elle demande si c'est vrai, que d'une part l'Administration des douanes et accises quitte Grevenmacher et que d'autre part la Police va s'installer dans le bâtiment. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond affirmativement à la question et il explique qu'il s'est engagé pour le retour de la police judiciaire. L'échevine Monique HERMES (CSV) souligne que ce retour a été confirmé par le ministre Henri KOX.*

- *Lycée : Elle veut savoir si le lycée va réintégrer les conteneurs.*

  Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que le nombre accru d'élèves en est la cause.

Dans ce contexte, une réunion aura lieu le lundi 7 novembre 2022, et l'administration communale y sera représentée par Monsieur Yves CHRISTEN du service technique. Il ajoute qu'il s'agit d'une solution provisoire.
Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il y a de plus en plus de vandalisme depuis que les conteneurs ne sont plus utilisés par l'école de musique.

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *Plate-forme CRIAJ : Elle y a participé et fait l'éloge de l'excellent travail. Après la crise du Covid-19, le CRIAJ compte certes moins de jeunes, mais néanmoins des plus jeunes, l'âge moyen étant de 14 ans. Les thèmes abordés sont, entre autres, la prévention contre la drogue et l'alcool, le climat, ...*

  Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que Madame BIENFAIT du CNAPA (Centre National de Prévention des Addictions) contactera le CRIAJ concernant la prévention contre la drogue et qu'une réunion d'information est prévue pour l'année prochaine.

- *Dépôt de vêtements : Elle se renseigne sur les endroits où l'on peut déposer des vêtements à Grevenmacher.*

  Il y a un conteneur pour vêtements au SIGRE ainsi qu'à Mertert sur le parking du CISGM (Centre d'Incendie et de Secours Grevenmacher-Mertert).

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Fauteuils au cinéma : Elle informe que les fauteuils au cinéma seront remplacés l'année prochaine.*

La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) :

- *L'application (APP) communale : Elle demande s'il existe une différence entre le statut « en cours » et « en attente » dans la rubrique « Report-it » et s'il était possible d'effacer les anciens rapports. Il y a une différence entre les différents statuts.*

- *Eclairage public « Route du Vin » : Elle souhaite savoir si les deux passages pour piétons en direction de la « Rue Schaffmill » seront éclairés et si des panneaux lumineux seront également installés. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que cela sera pris en compte dans le budget pour 2023.*

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *« Rue des Caves » : L'ilot de circulation a été enlevé et elle aimerait savoir si les frais ont été pris en charge par l'entreprise ou par la commune. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que c'est la commune, mais qu'on essaie de récupérer l'argent. Elle ne trouve pas normal que la commune prenne en charge ces frais. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) partage également cet avis. Il estime qu'il est de la responsabilité des bureaux d'études de prendre en compte tous les critères avant de commencer les travaux. Ce problème s'est déjà posé dans la « Rue des Bateliers ».*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- *Cartes de visite pour l'achat de voitures sur les parebrises des voitures stationnées : En effet cette pratique n'est pas autorisée.*

- *« Rue Pierre d'Osbourg » : Elle attire l'attention sur la circulation dans la rue. Les parents conduisent à contresens dans la rue à sens unique, respectivement déposent et récupèrent les enfants en pleine rue. La conseillère Tess BURTON (LSAP) propose la mise en place d'un parking « Kiss & GO ». Le conseil communal décide qu'une lettre concernant ce problème sera envoyée aux parents des élèves de l'école de musique, leur rappelant d'utiliser les places de parking officielles.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Ramassage des ordures : Il demande s'il est possible de vider les poubelles dans les rues principales en dehors des heures de pointe. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que cette question a déjà été abordée avec l'entreprise. On pourrait tout de même relancer ce point avec l'entreprise.*

- *Nouveau poste pour le service urbanisme : Il demande s'il s'agit d'un nouveau poste ou si quelqu'un quitte le service urbanisme. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'il s'agit d'un nouveau poste, qui sera également prévu dans le budget pour l'année 2023 et donne encore d'autres explications concernant la création de ce nouveau poste. Ce poste supplémentaire est important, car il y de plus en plus de travail.*

  Il demande s'il est possible de consulter le plan de travail détaillé du service technique de la commune. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) nie cette demande et explique qu'il s'agit d'un document de travail interne.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Mur Eifelhaus : La commune va placer des plantes contre le mur.*

- *« Centre médico-sportif » : Il explique qu'un médecin cesse de travailler au « Centre médico-sportif ». Cela a évidemment des conséquences pour les clubs, car les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous sont extrêmement longs, et sans examen médical, les sportifs ne sont pas autorisés à participer aux compétitions. Il demande s'il est éventuellement possible que le bourgmestre évoque ce problème au niveau national. Le bourgmestre Léon GLODEN confirme qu'il va se renseigner auprès du Ministre des Sports.*